

**SOCIETE AUTONOME DE FINANCEMENT
DE L'ENTRETIEN ROUTIER****PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**

N°-----/2024/SAFER/PRMP

Lomé, 17 janvier 2024

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET GENERAL

Dans le cadre de l'exécution de son budget gestion 2024, la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER) se propose de constituer et d'actualiser sa base de données des fournisseurs et prestataires de services pour la réalisation de diverses activités dont le coût estimatif par activité est inférieur au seuil de passation.

Les demandes de cotations seront effectuées sur la base d'un répertoire préétabli de fournisseurs et prestataires.

A cet effet, la SAFER invite les opérateurs économiques régulièrement installés au Togo à manifester leurs intérêts à figurer dans ce répertoire de fournisseurs et prestataires en envoyant un dossier de candidature sous pli fermé à l'adresse ci-après :

***Cellule permanente de gestion des marchés publics de la SAFER (Porte 137) ;
Sise à Cacavéli, sur la Nationale N°1 ; Tél : 22 51 88 25/60 ; tous les jours
ouvrables de 8h00 à 11h30 dans la matinée et de 15h00 à 17h00 dans l'après-
midi.***

**La date limite de dépôt des manifestations est fixée au plus tard le 29 Février
à 17h00 TU.**

Le dossier devra comporter :

- Une demande mentionnant les noms et prénoms, raison sociale, adresse complète, téléphone et e-mail du candidat, présentation de la structure (date de création, statut juridique, capital social, localisation géographique) ;
- La carte d'opérateur économique en cours de validité ;
- Le relevé d'identité bancaire ;
- Liste du matériel disponible en propriété ou en location avec justificatifs, et le personnel ;

- Les expériences dans les domaines choisis (attestation de bonne fin d'exécution, procès-verbal de réception provisoire ou définitif, ou autres) et;
- Des prospectus éventuellement.

Les domaines d'activités sont les suivants :

1. Matériels et consommables informatiques (vidéosurveillance, vidéos projecteurs, copieurs, scanners, fax, imprimantes, ordinateurs, onduleurs, etc.);
2. Fourniture et maintenance de logiciels informatiques et matériels informatiques ;
3. Matériels de bureau (calculatrice, destructeurs de papiers, etc.) ;
4. Mobiliers de bureau (bureau, fauteuils, chaises, bibliothèques, etc.) ;
5. Fourniture de bureau (rames de papiers, cahiers, classeurs, registres, bics, etc.) ;
6. Electricité (Energie photovoltaïque, lampadaires) ;
7. Automatisation (Télépéage, automate, système de gestion intégrée, etc.)
8. Fourniture de matériel de communication (postes téléphoniques, interphone, etc.) ;
9. Fourniture de matériel électroménager (réfrigérateur, congélateur, etc.), multimédia et électrique (télévision, décodeur, etc.) ;
10. Fourniture de produits d'entretien (entretien des locaux, détergents, etc.) ;
11. Installation et entretien de groupes électrogènes ;
12. Média, communication ;
13. Travaux d'imprimerie/sérigraphie/infographie ;
14. Confection et fourniture d'étrennes ;
15. Photographie et reportage ;
16. Fourniture d'accès internet ;
17. Entretien bâtiments ;
18. Travaux de bâtiments et Travaux Publics ;
19. Décoration (pose de rideaux, etc.) ;
20. Carrelage et plomberie ;
21. Garage de mécanique automobile ;
22. Agence de voyage ;
23. Assurances - Conseils ;
24. Cabinet conseil /Audit/ Comptabilité / fiscalité / finance ;
25. Cabinet de ressources humaines / recrutement / formation ;
26. Bureau d'architecture ;
27. Hôtellerie et restauration (service traiteur...);

- 28. Marketing et publicité ;
- 29. Menuiserie bois /aluminium ;
- 30. Peinture ;
- 31. Services courrier et ;
- 32. Aménagement de bureau.

NB : La SAFER se réserve le droit de donner une suite au présent avis ou non. Une liste de fournisseurs et de prestataires sera établie par domaine d'activité après étude de dossiers. Seuls les prestataires figurant sur ladite liste seront consultés pour d'éventuelles commandes publiques au cours de l'année 2024.

Les candidats peuvent manifester leur intérêt dans plusieurs domaines d'activités. Toutefois, le SAFER ne retiendra que trois (03) domaines d'activités par candidat au plus.

En outre, la SAFER n'est pas tenue de consulter tous les fournisseurs agréés.

Par ailleurs, la SAFER rappelle aux fournisseurs et prestataires qui travaillent déjà avec elle qu'ils ne sont pas dispensés de cette formalité, et qu'ils devront actualiser leurs dossiers pour être agréés pour l'année 2024.

La Personne Responsable des Marchés Publics

Issifou DJOULILA